

DÉPARTEMENT: CALVADOS

SYNDICAT DES EAUX DU PAYS DE HONFLEUR

Maison des Services Publics
33, Cours des fossés
14600 HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Date de convocation :
02 mars 2026

Affichée le :
02 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat des eaux du pays de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DELAMARE.

Étaient présents : ALVAREZ Félipe, BERNARD Jean-François, BLANCHETIERE Marcel, BREVAL Pascal, DELAMARE Jean-Marie, DEPIROU Didier, FARIDE François, GILLES Jacques, LEBEY Jean-Marc, LEVILLAIN Michèle, MARCHIS Jean, OPSOMER Blandine.

Représentés : BUISSON Christophe, pouvoir à ALVAREZ Félipe.

Absents et excusés : ALLEAUME Raymond, ARNAUD Pierre, BAILLEUL Michel, BARQI Nourdine, BUISSON Christophe, DRIEU Patrick, MINOT Christian, STRAGIER Philippe, TURLURE Philippe.

Assistaient également : Madame FOUQUET Stéphanie et Madame BRUNIER Florence

Madame LEVILLAIN Michèle est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Comité Syndical est amené à délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2025 du Syndicat, dressé par Monsieur le Président. Ce compte administratif est conforme aux mouvements constatés en dépenses et en recettes par le Service de Gestion Comptable dans le compte de gestion.

Le compte administratif de l'exercice 2025 s'établit comme suit :

Les réalisations 2025

Section de fonctionnement	Prévision	Réalisation
Dépenses	3 080 955,67	765 270,01
Recettes	3 080 955,67	1 147 541,98
Résultat de fonctionnement 2025		382 271,97
Résultat de fonctionnement cumulé (avec report)		2 424 427,64
Besoin de financement de la section d'investissement		- 566 554,22
Résultat de fonctionnement reporté		1 857 873,42

Section d'investissement	Prévision	Réalisation	Restes à réaliser
Dépenses	3 556 921,88	1 179 502,63	650 665,15
Recettes	3 556 921,88	831 039,59	307 330,05
Résultat d'investissement 2025	-	348 463,04	
Résultat d'investissement cumulé	-	223 219,12	
Restes à réaliser			- 343 335,10
Besoin de financement de la section d'investissement		- 566 554,22	
Report d'investissement		-	

566 554,22 Déclaration en préfecture
01423140070120260309-09032026-01-DE
Date de télétransmission : 26/03/2026
Date de réception préfecture : 26/03/2026

Il est proposé de reconnaître la sincérité des reports en dépenses d'investissement d'un montant de 650 665.15 € en dépenses et 307 330.05 € en recettes.

Il est rappelé qu'en application des articles L.5211-1 et L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le comité syndical élit son Président.

Monsieur ALVAREZ Félipé propose sa candidature, acceptée par le Conseil, Monsieur ALVAREZ Félipé est élu Président de séance à l'unanimité.

Le Président ayant quitté la séance,

LE COMITE SYNDICAL siégeant sous la présidence de Monsieur ALVAREZ Félipé,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOpte le compte administratif tel que présenté.

DIT QUE ce compte administratif est réputé et accepté conforme au Compte de Gestion établi par le Trésorier.

RECONNAIT sincérité des reports en dépenses d'investissement d'un montant de 650 665.15 € en dépenses et 307 330.05 € en recettes

DECIDE d'annuler la totalité des crédits inutilisés restant.

FAIT ET DELIBERE, en séance, les jours, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT
Jean Marie DELAMARE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Sous-Préfet de Lisieux (ou Préfet du Calvados) et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- *La transmission en Sous-Préfecture le :*
- *La publication le :*